

FÉDÉRATION DE RUSSIE
Les législateurs doivent respecter les obligations internationales de la Russie en matière de liberté d'expression

Index AI : EUR 46/063/02

Amnesty International a demandé aux législateurs russes de respecter les obligations internationales et constitutionnelles qui incombent à Moscou en matière de liberté d'expression, lorsqu'ils travaillent sur des lois susceptibles d'avoir des répercussions sur les médias.

« Nous nous félicitons de la décision du président Vladimir Poutine d'opposer son veto aux amendements législatifs qui avaient été proposés concernant la couverture médiatique de certaines situations exceptionnelles », a déclaré Amnesty International. « Les parlementaires russes doivent cependant veiller à ce que tout amendement de la législation actuelle relative aux médias et à la "lutte contre le terrorisme" soit conforme aux normes internationales garantissant le droit des citoyens de disposer d'informations leur permettant de fonder leur opinion. »

Les organisations de défense des droits humains et les journalistes russes ont exprimé leur satisfaction devant la décision du président Poutine, qui a mis son veto à une série d'amendements votés à la hâte au début du mois par le Parlement, au lendemain de la prise d'otages survenue au mois d'octobre dans un théâtre de Moscou. S'ils avaient été adoptés, ces amendements auraient imposé des restrictions draconiennes aux journalistes travaillant sur des événements du même type, ainsi que sur tout sujet d'actualité concernant directement ou indirectement la Tchétchénie. Ils auraient également interdit aux médias de divulguer sans leur autorisation les identités des membres des forces spéciales et des unités de crise.

La liberté d'expression est un droit fondamental de la personne humaine reconnu par les traités internationaux, et notamment par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention européenne des droits de l'homme. Amnesty International rappelle aux législateurs russes que Moscou a signé ces instruments internationaux, dont la prééminence par rapport au droit national est

affirmée dans la Constitution de la Fédération de Russie.

« Le fait d'imposer des restrictions, formulées en termes généraux, aux seuls médias peut aisément permettre d'exercer des pressions sur les journalistes, d'étouffer les critiques et le débat public, et de favoriser l'impunité et la corruption », a conclu Amnesty International.

Contexte

Les amendements en question ont été votés à la hâte par le Parlement au lendemain de la prise d'otages qui s'est produite le mois dernier dans un théâtre de Moscou et qui s'est soldée par la mort d'environ 150 personnes. Les autorités russes ont critiqué certains médias pour avoir diffusé des interviews de preneurs d'otages et de dirigeants tchétchènes pendant le siège. Elles ont imposé certaines restrictions à la couverture de ces événements.

Ces amendements ont été dénoncés par les organisations de défense des droits humains, comme constituant une tentative d'instaurer une censure et de saper la liberté d'expression.

Pour en savoir plus, veuillez contacter Lydia Aroyo, attachée de presse chargée de la Campagne Russie, au +44 20 7413 5599 ou au +44 7798 555 629, ou bien Kim Wiesener, chercheur chargé de la Campagne Russie, au +44 20 7413 5618.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : www.amnesty.org

Les dernières nouvelles figurent sur le site : <http://news.amnesty.org>